Winterthour : une présidente hors pair

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **75 (1987)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-278343

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

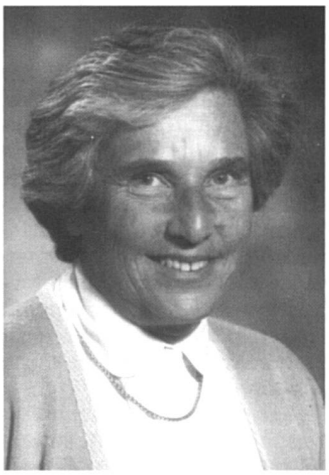
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

voté à une forte majorité, avec néanmoins quelques oppositions et abstentions, la résolution suivante : « Maintenant que les Chambres fédérales, après avoir discuté pendant des décennies, sont enfin parvenues à une solution en matière d'assurance-maternité, l'ASF estime que la réglementation prévue dans le cadre du régime des allocations pour perte de gains doit entrer en vigueur et le référendum doit être énergiquement combattu ».



Huguette de Haller-Bernheim

« C'est pourquoi, elle en appelle aussi, par le biais de ses associations à la solidarité des femmes ».

Pour la partie non statutaire de l'assemblée, l'ASF avait invité Gilbert Etienne, professeur à l'Institut des Hautes Etudes et à l'Institut du Développement, qui fit une conférence remarquable sur le thème du développement en Afrique et en Asie.

Procréation nouvelle

La Suisse cogite

L'initiative du *Beobachter* demandant l'inscription dans la Constitution d'un article « contre l'application abusive des techniques de reproduction et toute manipulation génétique (voir FS janvier 87, p. 12) a été déposée avec 130 000 signatures valables.

L'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes a publié une brochure précisant sa position : un oui sous réserve aux techniques d'assistance à la procréation. En vente à la librairie de l'Ale, rue de l'Ale 33, 1003 Lausanne.

Mme Kopp, dans une interview donnée à l'*Argaauer Tagblatt,* s'est exprimée contre l'interdiction de toute recherche dans le domaine de la génétique humaine, qu'il serait d'ailleurs difficile de contrôler. En revanche, elle estime qu'il faut exclure la commercialisation du système des mères porteuses ; tout contrat dans ce domaine serait d'ailleurs contraire au droit suisse et non valable. Mme Kopp souhaite une règlementation européenne de ces questions.

Appenzell RE

Landamann lucide

Un merci tardif (les aléas du délai rédactionnel...) au landamann d'Appenzell RE, Hans Höhener qui, lors de la Landsgemeinde au 27 avril, a mis en garde ses concitoyens contre les dangers qu'ils font courir à la Landsgemeinde en refusant le droit de vote aux femmes. « Ce droit doit venir, il viendra. »

CRT

Des sièges pour les vendeuses

FS signalait dans son numéro de mai, p. 5, l'enquête de l'OFIAMT sur les conditions de travail des vendeuses et vendeurs. Il en ressortait qu'il était interdit à 25 % et « mal vu » pour 28 % d'entre eux de s'asseoir. La Confédération romande du travail a relevé le gant et a lancé une campagne pour « le droit de s'asseoir », à l'appui duquel on peut invoquer l'art. 6 de la loi sur le travail et la convention 120 de l'Organisation International du Travail.

Infirmières zurichoises

La longue marche continue

- **(pbs)** — Mai 1982 : 6 infirmières zurichoises déposent un recours devant le Tribunal administratif, invoquant le fait que, leur profession étant « féminine », leurs salaires sont inférieurs pour un travail de valeur égale à ceux d'autres employés municipaux dans des professions « masculines ».
- Le TA refuse d'entrer en matière.
- Elles recourent au Tribunal fédéral.
- Novembre 1983 : le TF admet qu'il y a eu violation du droit d'être entendu et demande au TA de comparer le salaire des infirmières à celui des ambulanciers.
- Le TA procède à l'analyse des postes de travail des infirmières et des ambulanciers, conclut qu'il n'y a pas discrimination, refuse d'étendre l'expertise à d'autres professions. Il refuse également une expertise neutre des places de travail.
- Nouveau recours des infirmières au TF.
- Mai 87 : le TF admet qu'il y a eu à nouveau violation du droit d'être entendu, l'expertise neutre ayant été refusée à tort. Le TA devra donc y faire procéder. Le TF ne tranche pas la question de savoir sur quels postes de travail elle devra porter. Toutefois, le président de la cour a conclu, que la justice cantonale ne pourra plus éluder le problème de fond.
- Le lendemain du jugement, le Département des finances de la ville de Zurich rappelle par un communiqué que dans l'administration municipale les salaires masculins et féminins sont les mêmes pour un même travail. En outre, les salaires des infirmières diplômées ont été augmentés de 7 %, contre 4,8 % en moyene pour le personnel hospitalier. Le canton a refusé une augmentation semblable pour ses propres infirmières.

Winterthour

Une présidente hors pair



Sibyll Kindlimann

(pbs) — Une élection exceptionnelle que celle de Sibyll Kindlimann, docteur ès lettres, professeur d'histoire, directrice de l'un des gymnases de Winterthour, élue à l'unanimité à la présidence du conseil communal de la ville. C'est un hommage éclatant rendu à Sibyll, à son sens politique, à son infatigable volonté de trouver des solutions acceptables par tous après que chacun ait pu défendre sa position.

Animatrice née, Sibyll a consacré pendant des années une large partie de son temps libre (?) à la Fédération des Eclaireuses, qu'elle a présidée. Cette expérience l'a préparée à sa carrière politique, d'autant plus remarquable que Winterthour est une ville où les différentes tendances se manifestent avec passion.

Publicité

Pour notre nouvelle collection

Nous sommes à la recherche d'une Madame de La Fayette ou d'un Monsieur La Rochefoucault...

Si vous avez un manuscrit dans vos tiroirs faites-les parvenir à :

JR Editions, case postale 97
1226 Thônex, Genève
pour lecture